

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Dubé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2071e01b560e7d3e0932b62e>

Date d'obtention : 2024-02-16 19:10:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les rôles sont définis pour chacun des intervenants selon les niveaux d'intervention.

Seuls ceux qui ont suivi la formation peuvent utiliser Sexto.

Lorsqu'une situation nous est transmise par un jeune, on utilise la démarche Sexto.

Aucun intervenant scolaire, parent, policier ne peut regarder les images sur l'appareil, car c'est considéré comme de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'agirai en respect de mes responsabilités et de mes droits.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien suivre le protocole. De faire attention à leur réputation, à la victime. Je poserai les questions, exemptes de jugements, dans l'ordre afin d'évaluer, entre autres, de la nature, de l'étendue, de l'intention des actes. Je m'assurerai de mettre le téléphone dans un sac pour rassurer le jeune que je ne regarderai pas les images ou les vidéos.